C.E. INRS Lorraine

Bloc notes

Le journal des activités du CE

Juillet 2007 - n °20

CE, Mode d'emploi

Ce Bloc Note a été conçu pour vous apporter un maximum d'informations sur votre CE et son fonctionnement. Nous vous y présentons les commissions et les activités.

Conservez-le et n'hésitez pas à le consulter à tout moment !

L'Édito

Les élections ont changé la répartition des responsabilités.Chaque commission, dont la composition reste ouverte aux bonnes volontés, est animée par deux des douze élus. Leur portrait vous est présenté dans ces pages.
Grâce au travail des élus et des salariés, bien sûr, mais surtout des bénévoles, le CE vous propose de nombreuses activités collectives ou non, depuis plusieurs années. L'éventail des choix et la bonne gestion du CE ne nous empêchent pas d'entamer une réflexion sur les options qui peuvent vous être proposées. Pour connaître votre avis sur ces questions, vous serez sollicités dans le cadre d'une consultation, qui sera lancée après la rentrée.
Vous souhaitez vous investir dans la vie de votre CE ? Vous souhaitez proposer une nouvelle activité ?
N'hésitez pas à contacter les responsables de la commission concernée.

Philippe Marsan
Secrétaire du CE

SOMMAIRE

Page 2 - Les commissions du CE

Page 3 - Les activités du CE

Page 4 - Informations pratiques

Journal réalisé par Amélie PAGEARD
(amelie.pageard@perluette.net ou poste 2590)

www.perluette.net
toute l'info du CE INRS Lorraine

Les commissions

Le CE comporte 11 commissions dont 3 obligatoires ; chacune est gérée par 2 responsables, membres élus du CE. Tout salarié s' il le souhaite, peut demander à faire partie d'une commission, à l'exception de la commission logement, qui revêt un caractère très technique. De nombreux volontaires gèrent les différentes activités qui vous sont proposées tout au long de l'année. Si vous aussi, vous souhaitez participer activement aux activités du CE, n'hésitez pas à contacter les responsables présentés ci-dessous.

A.M.ROMO

L.THIERY

C.MARTY

C.HECHT

J.M FONTANA

P.MARSAN

Égalité professionnelle (obligatoire):
Stéphanie Marsteau (2952) et Marc Mouze- Amady (2179)
Cette commission doit donner aux élus les moyens de veiller au respect du droit concernant la non-discrimination professionnelle entre les hommes et les femmes.

Emploi et Formation (obligatoire):
Christian Marty (2675) et Léon Thiery (2429)
Elle donne son avis sur le bilan annuel formation et sur les orientations des projets de plan de formation à venir.

Information, aide au logement (obligatoire):
Jean-Marc Fontana (2403) et Chantal Régnier (2226)
Cette commission a pour but d'aider les agents à monter leur dossier prêt employeur dans le cadre d'un achat ou de travaux d'amélioration. Elle facilite l'accès à la location d'un logement pour les salariés.

Voyage:
Patrick Kuntz (2147) et Pascal Wild (2123)
Elle propose au CE des destinations et gère ensuite l'organisation.

Vos Commissions

Culturelle:
Patrick Kuntz (2147) et Stéphanie Marsteau (2952)
Les activités culturelles sont proposées et gérées par cette commission. Elle est aussi en charge des nombreux abonnements que propose le CE.

Matériels et locaux:
François Brand (2834) et Philippe Marsan (2842)
Cette commission permet de gérer au mieux les locaux du CE, et aussi le prêt de matériel auquel participent de nombreux bénévoles.

Prévoyance:
Christian Marty (2675) et Anne-Marie Romo (2357)
Elle travaille en étroite collaboration avec les ressources humaines, gestionnaires du dossier et le prestataire, actuellement AG2R . Elle est garante de la bonne gestion du dossier.

Sport:
François Brand (2834) et Patrick Kuntz (2147)
La commission sport est chargée de proposer et suivre les activités sportives. Elle gère aussi les équipements sportifs du CE.

Restaurant:
François Brand (2834) et Philippe Marsan (2842)
Cette commission assure un suivi avec le prestataire. Elle participe à l'élaboration des menus, elle propose des améliorations. Elle examine les nouveaux besoins des salariés en terme de restauration.

Sociale:
Clotilde Hecht (2596) et Christian Marty (2675)
La commission sociale définit les grilles de participation financières . Elle travaille en collaboration avec l'assistante sociale pour aider les agents à passer des caps difficiles de leur vie. Elle soutient chaque année, plusieurs projets d'associations à caractère humanitaire.

Communication:
François Brand (2834) et Philippe Marsan (2842)
Cette commission élabore et développe la communication du CE qui vous est destinée, en collaboration étroite avec la chargée de communication.

P.KUNTZ

S.MARSTEAU

M.MOUZE-AMADY

C.REGNIER

F.BRAND

P.WILD

Les activités

Chaque activité du CE est animée par un responsable bénévole, en coordination avec les salariés du CE et la commission dont il dépend.

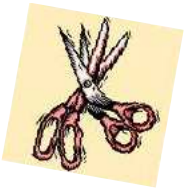

Les agents de l' INRS qui souhaitent développer une nouvelle activité, peuvent tout au long de l'année proposer leur projet au CE.

Celle-ci est alors étudiée avec les élus. Si l' activité est réalisable en terme de coût et de moyens, une enquête est lancée auprès des agents afin d'évaluer le nombre de personnes intéressées.

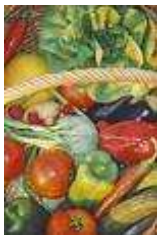

Quelles sont les conditions requises pour qu'une activité soit mise en place?

- Il faut un responsable bénévole. C'est souvent la personne qui a proposé une nouveauté et qui est prête à la gérer avec le soutien bien entendu des élus.

- Il faut un nombre minimum de participants:
8 personnes inscrites, pour une activité avec un intervenant et 6 personnes pour une activité sans intervenant.

- Le coût de l'activité doit être réaliste par rapport au budget du CE et au nombre de participants.

Qui dois-je contacter pour proposer mon projet au CE ?

Les responsables de commissions sont vos interlocuteurs privilégiés pour la mise en place d'une activité ou d'une prestation. Vous pouvez aussi adresser vos idées au secrétariat du CE.

Comment connaître les responsables d'activités?

Pour cela rien de plus simple, consultez Perluette et la rubrique qui vous intéresse, vous y trouverez le nom du responsable et des informations pratiques sur l'activité.

Quelques Projets 2008:

- La création de meubles en carton
- La mise en place d'un service de livraison de paniers de fruits et légumes bio.

Le CE vous consultera sur des thématiques culturelles plus générales:

- Musiques
- Livres
- Cinéma
- Et vos attentes

Infos Pratiques

Pratique:
Le matériel en prêt est disponible chaque jour de la semaine:
de 8 h à 9 h
et
de 13 h à 14

A savoir:
Le solarium est accessible de 7 h à 9 h, de 12 h à 14 h et de 16 h à 19 h pour les personnes inscrites à la remise en forme.

Utile!
Vous pouvez recevoir vos prestations financières ou bien payer le CE par virement. Il vous suffit de déposer un RIB au CE.

A savoir:
Les bulletins d'inscription nous parvenant au delà des dates indiquées, ne peuvent pas être pris en compte.

Rappel:
Pour toute inscription à une activité sportive, le certificat médical est obligatoire (sauf pour la natation)

Infos:
Un service de développement photos existe au CE. Le photographe passe 2 fois par semaine, le mercredi et le vendredi

A savoir:
Vous pouvez passer vos commandes de boissons tout au long du mois. Elles sont disponibles dès le 1er du mois suivant.

Pratique:
La salle de sport et le Hammam sont ouverts chaque jour de 12 h à 14 h et de 16 h à 19 h, pour les personnes inscrites à la remise en forme.

Bon à savoir:
A l'occasion de la rentrée, de nombreuses activités sont accessibles pour un cours de découverte. Inscrivez-vous auprès du CE.

Besoin d'un renseignement au CE?
Simone au secrétariat: 2048
Dominique à la comptabilité: 2502
Frédérique pour la communication: 2590
Amélie pour la communication: 2590

Mémo:
Retrouvez toutes les activités du CE et leurs responsables sur www.perluette.net.